

# ETAPES DE VALIDATION DU PTGE

Choix des VP par la CLE

Phase



**ROLE COPIL**

Emet un avis à chaque phase

**ROLE CLE**

Peut valider les votes du COPIL si le COPIL est différent de la CLE

Validation et adoption du PTGE par la CLE

**ROLE ETAT**

Désignation du Préfet référent qui veille à la pertinence du périmètre de l'étude

Validation de la feuille de route et transmission du PAC initial par le Préfet référent

Validation nécessaire du Préfet sous réserve de la suffisance du diagnostic

Le Préfet référent donne l'avis de l'Etat sur la suffisance du programme

Approbation écrite du PTGE par le Préfet coordonnateur de bassin

**FORMALISATION**

Courrier de désignation du PCB sur demande du futur Préfet référent par courrier

DDT(M) : recueille avis de l'Etat Préfet référent : émet un avis motivé notamment sur la base des avis de ses services (favorable ou non) par courrier à la PCB

DDT(M) : recueille avis de l'Etat Préfet référent : émet un avis motivé notamment sur la base des avis de ses services de l'Etat (favorable ou non) par courrier du Préfet référent auprès de la PCB

DDT(M) : recueille avis de l'Etat Préfet référent : émet un avis motivé notamment sur la base des avis de ses services de l'Etat (favorable ou non) par courrier du Préfet référent auprès de la PCB

Validation ou non de la PCB puis notification au Préfet référent puis notification du Préfet référent au porteur du PTGE



